DEMANDE D’INSTALLATION D’UN DISPOSITIF D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Afin de pouvoir procéder à l’installation d’un dispositif d’assainissement non collectif, il vous faudra remplir la fiche de renseignement ci-joint et nous transmettre les éléments suivants :

* Copie de la pièce d’identité (recto/verso)
* Plan de situation
* Plan de masse au 1/200ème indiquant l’emplacement de la maison, du dispositif d’assainissement autonome et l’environnement de la maison (garage, piscine, etc.)
* Plan de coupe du terrain et du système d’assainissement autonome
* Etude de sol (si réalisé)
* Documents technique de la filière choisie (si filière agréée)
* Plan de démolition (si présence de démolition)

Ainsi un agent pourra traiter votre dossier et faire la visite

Contact SPANC : s.spanc@lacreole.re

*CONTACT + MOYENS DE TRANSMISSION DES DOCS*